

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations  
du Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan  
Séance du 27 juin à 20 heures 30

**ANNULE ET REMPLACE**

Date de convocation :  
21 juin 2011

Nombre de  
délégués en  
exercice : 170

Objet : EHPAD  
Résidence Belle  
Vallée – Tarifs de  
vente des repas  
au 1<sup>er</sup> septembre  
2011

Présents : 110  
Pouvoirs : 16  
Votants : 126  
Vote pour : 126  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Transmis le : 14/09/2011  
N° accusé réception Préfecture : 038-2000-18-166-2011-0627-73 bis DE

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Allevard au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Présents : S. ALMODOVAR, C. ANGLADE, J. BALLAND- CAMBIER, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BENONE (jusqu'à la délibération n° 70 inclus), S. BEOLET, C. BERSCIANI, C. BICH, A. BLANC, B. BOESSO, P. BOISSELIER, G. BONNEFON, D. BOSA, JM. BOUCLANS (jusqu'à la délibération n° 71 inclus), C. BOULLIER, A. BOUVEROT-REYMOND, G. BRICALLI, F. BROTTES, M. BRUNELLO, JP. BUART, J. CARASSIO, V. CARTIER, ML. CHRISTOPHEL, D. CHARBONNEL, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, MH. COSTA, I. CURT (jusqu'à la délibération n° 109 inclus), P. DAUPHIN, A. DAVID, C. DAVOINE, S. DELAVIER, JM. DOLLE, J. DUBUS, C. DURET, C. ENGRAND, H. FANET, G. FASTIER (jusqu'à la délibération n° 80 inclus), L. FERRADOU, G. FERRAGATTI, E. FORTIER (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), V. GAY, J. GERBAUX, F. GIMBERT (jusqu'à la délibération n° 73 inclus puis pouvoir à C. BICH), G. GIRAUD, F. GLAREY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT (jusqu'à la délibération n° 71 inclus puis pouvoir à F. PILLOT), C. HARDOUIN, V. HENOFF, D. JACQUEMET, P. JANOLIN (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), P. JEAN, G. JOVET, C. JOY, J. JURADO (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), M. LAMBERT, P. LANGENIEUX-VILLARD (jusqu'à la délibération n° 82 inclus), P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, R. MARTY, MJ. MASSUCCO, B. MICHON, F. MIDALI, W. MINGUELY, A. MONNOT, C. MONTEIL, B. MURIENNE, JC. NINET (jusqu'à la délibération n° 81 inclus), MC. PARADE, C. PERNIN, A. PIANETTA, J. PICCHIONI, F. PILLOT (jusqu'à la délibération n° 73 inclus), T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, P. ROBERT, C. ROCCA, A. ROLIN, L. ROUSSET, JL. ROUX (jusqu'à la délibération n° 109 inclus), A. RUCHE, C. SAURY, C. SCHEMEIL, A. SERVANT, B. SORREL, A. M. SPALANZANI, P. TERNAUX (jusqu'à la délibération n° 95 inclus), M. TERUEL (jusqu'à la délibération n° 113 inclus), L. THERY, S. THIERY, O. THIZY, MJ. THOMASSON, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, G. TROUX, C. VANNUFFELEN, S. VAUSSENAT, C. VIDAL, P. VIEILLE, P. VOLPI, G. ZANARDI (jusqu'à la délibération n° 86 inclus), C. ZAS.

Excusés : G. AMBLARD, A. ANDREYON, P. BAUDAIN, JC. BECQUAERT, V. BERLANDIS, C. BLANC-COQUAND (pouvoir à F. BROTTES), A. BONMIER (pouvoir à Y. TOSOLINI), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD, E. BOUVIER, D. BRUNET-MANQUAT, B. CARAGUEL, D. CHAVAND (pouvoir à P. RAMOUSSE), JF. CLAPPAZ, B. COLLIGNON, M. COUVERT (pouvoir à S. BEOLET), G. DIDOT, B. DRECCQ, A. DUHAMEL, JP. DURAND (pouvoir à T. PLACETTE), MT. FRABONI, P. GAILLARD, J. GAMELIN (pouvoir à P. BEGUERY), R. GAUTHERON, M. GLATIGNY (pouvoir à J. DUBUS), M. GRAMBIN, A. GUILLUY, L. JANET, B. JAY (pouvoir à L. FERRADOU), JC. JOLLY, G. LAMAND (pouvoir à F. MIDALI), H. LECUYER, O. LEROUX, C. LETOUBLON, C. MALIA, JM. MICHEL (pouvoir à E. FORTIER), R. MILLET (pouvoir à B. CARAGUEL), P. MORAND (pouvoir à C. GLOECKLE), M. MORINI, J. MOUSIN, F. PAGES, C. PERRIN, L. PERROD, V. PETEX (pouvoir à A. RUCHE), S. PLAWESKI, E. PORTSCH, J. REBUFFET, M. SAVIGNY, F. SERRANO, P. SILVENTE, S. SPOHR, F. STEFANI (pouvoir à J. MARSEILLE), S. THILLY, P. THUET, Y. TROCNET, P. WEILL, G. ZANCHIN, J. ZAPPIA (pouvoir à D. JACQUEMET).

Madame J. DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le contrat de fourniture de repas élaborés à la Résidence Belle Vallée prévoit une augmentation des tarifs chaque 1<sup>er</sup> septembre.

Compte tenu des nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de répercuter la même augmentation, soit + 1.90 %, sur les prix de vente et autorise Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes :

Il est rappelé que la Commune de Froges, compte tenu des accords passés lors de la construction de l'établissement et de la restructuration de la cuisine, bénéficie du tarif repas scolaire sans livraison.

Prestations	Tarifs TTC en vigueur	Tarifs TTC Applicable au 01.09.11 (+1.90%)
Repas « visiteurs »		
Normal – Adulte	10.530 €	10.73 €
Normal – Enfant (-12 ans)	7.020 €	7.15 €
Repas de fête – Adulte	16.750 €	17.07 €
Repas de fête – Enfant (-12 ans)	12.560 €	12.80 €
Repas emportés		
Normal	5.350 €	5.45 €
Repas personnel		
Normal	3.780 €	3.85 €
Repas scolaires et assimilés		
Avec livraison	3.770 €	3.84 €
Sans livraison	3.610 €	3.68 €
Repas Associations ou équivalents		
Sans livraison	5.550 €	5.66 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTE

